

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire : 2016 - 2017

Trimestre scolaire concerné 2eme trimestre

Date du Conseil d'école : 11/04/2017

sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

M. BRIS Bernard, Mme DOUARD Catherine, Mme FOSSE Patricia,
Mme. HILAIRE-NEYRAT Marielle, M. Maxime TEYSSIER,
M. BOUSSIGNAC Christophe, *Enseignants.*

M. CALS Nicolas, Mme LABARTHE Chrystelle,
Mme TRASSOUDAIN Corinne, M. PIQUEMAL Cyril,
(Représentants des Parents d'élèves)

Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mme BONNARET Laurence, Mme FORCE Patricia *(Représentants des Parents d'élèves)*
Mme POUGET Nicole, *DDEN.*

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 21/03/2017

- Ordre du jour :**
- I) Le point sur les installations de sécurité de l'école
 - L'alarme incendie
 - L'alarme Vigipirate
 - Sécurisation des accès
 - II) Les travaux réalisés et les besoins de l'école.
 - Travaux divers
 - L'informatique à l'école
 - III) Vie de l'école
 - Activités pédagogiques du 2eme trimestre
 - Activités de la Coopérative scolaire.
 - IV) Questions diverses

La séance : La séance est ouverte à 18H00.

Mme Corinne TRASSOUDAIN est nommée secrétaire de séance.

I) Le point sur les installations de sécurité de l'école

1. L'alarme incendie.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 15 décembre 2016 à 9h50 : l'alarme n'a pas été entendue dans la classe de CP (sous-sol), son évacuation n'a donc pas été réalisée.

Bien que faiblement audible (même après son renforcement de l'an passé), les enseignants et les élèves l'ont entendue et ont procédé à l'évacuation du bâtiment dans les conditions prévues.

Un nouvel exercice a été réalisé le 11 avril 2017 : personnel et élèves non prévenus de l'exercice. (Alarme entendue dans la classe des CM2, les CM1 s'apprêtaient à sortir en récréation et l'ont entendue, les CP ont pensé qu'il s'agissait un bruit d'aspirateur et voyant les élèves dans la cour, ils ont compris qu'il s'agissait d'une alarme).

M. BRIS fait les observations et propositions suivantes :

- *A la suite de chaque exercice réalisé (3 par an sont préconisés), un procès verbal est établi et consigné dans le registre de sécurité de l'école. Le dernier compte-rendu a également été transmis à la Mairie.*
- *L'examen du registre de sécurité montre que la plupart des bilans, dont le premier rédigé par M. VERGNE, indiquent que l'alarme est peu audible dans l'aile gauche du bâtiment, et inaudible au sous-sol.*
- *En conséquence, il convient certainement de prendre en compte ce problème récurrent : il est proposé de faire passer la commission de sécurité (ce qui permettrait d'avoir une vue globale sur la conformité des installations de sécurité de l'établissement) ou bien de demander une intervention bienveillante du SDIS à titre de conseil, et de mettre en œuvre ce qui pourra être proposé.*

M. Le Maire indique qu'il va se renseigner auprès des communes voisines.

2. L'alarme Vigipirate

Concernant l'organisation des exercices « alerte attentat-intrusion », il a été demandé aux directeurs d'école de rédiger un plan annexe au PPMS, concernant les risques d'attentat et de prévoir l'éventualité d'une évacuation d'urgence ou au contraire de confinement. Le déclenchement de cette mesure devant être effectué par un système d'alarme différent de l'alarme incendie, nous avons choisi de faire l'acquisition de sifflets électroniques, disposés en trois points de l'établissement (bureau de direction, couloirs aile droite et aile gauche).

- *Ce système ne donne pas satisfaction. (problèmes d'intensité et de disposition de ces équipements)*
- *Conformément aux textes disponibles (« **Les mairies seront associées aux démarches locales.** »), le directeur de l'école sollicite l'appui de la Mairie pour revoir l'organisation de ce système d'alarme (même démarche que celle proposée ci-dessus).*

3. Sécurisation des accès.

La Mairie a fait installer des serrures neuves sur tous les accès de l'établissement, (hormis la passerelle) le débat peut être engagé après quelques mois d'utilisation sur l'efficacité de cette installation, et sur les éventuels inconvénients.

- Ses serrures répondent bien à un impératif de sécurité, leur présence rassure.
- Néanmoins, à l'usage, on s'aperçoit que les personnes qui souhaitent pénétrer à l'intérieur de l'école (Inspecteur, psychologue, intervenants, représentants, livreurs, Chauffeurs VSL) ont résolu ce problème d'accès soit en téléphonant au directeur alors qu'il est en classe, soit en enjambant la grille, occasionnant au passage un descellement de celle située côté classes CM.

→ L'idée de la pose de panneaux indiquant l'accès côté rue des armuriers est retenue, M. le Maire s'en occupe.

4. Evènements concernant la sécurité des élèves.

Suite à l'introduction à l'école de lames de rasoir par un élève de l'une des classes, il est apparu que la chaîne d'information et de gestion de ce type d'évènement devait être améliorée.

A la suite d'une rencontre avec M. l'Inspecteur, le 21 mars 2013, il apparaît :

1. Que la découverte d'objets dangereux dans les écoles se multiplie.
2. Qu'il convient d'agir aussi rapidement que possible, notamment en matière de communication en direction de toutes les familles, qui seront invitées à vérifier les cartables et vêtements de leurs enfants.
3. Le Directeur quant à lui, devra informer par téléphone la famille de l'élève concerné.

Un rappel du règlement intérieur doit cependant être fait. Il y est expressément mentionné :

- Que l'introduction d'objets dangereux dans l'établissement est interdite.
- Que les jeux et jouets (pistolets, par exemple) sont proscrits, or il en a été saisi plusieurs...
- Que la consommation de chewing-gum est interdite à l'école ; or, les enseignants se trouvent contraints quotidiennement de les faire jeter (en récréation, en classe, au cinéma ou au gymnase).

II) Les travaux réalisés et les besoins de l'école :

1. Travaux réalisés :

- modification des sanitaires de la cour de récréation : transformation des WC à la turque en WC à cuvette, changement des lavabos.

- Le mitigeur du lavabo coté CM a été réparé, ainsi que les portes coulissantes du placard.

→ *Les enfants semblent apprécier ce confort nouveau qui faisait que certaines filles en particulier évitaient de se rendre dans ces toilettes.*

→ *Néanmoins, la réalisation des travaux provoque une accumulation d'eau au pied de certaines cuvettes, il reste un wc non utilisé faute de serrure depuis plusieurs mois.*

(M. Le Maire indique que le système de fermeture a été volé.)

2. L'informatique à l'école

Parler de l'informatique n'a pas de sens, si l'on ne fait référence aux programmes de l'école élémentaire.

M. BRIS donne lecture des passages concernant l'usage des technologies numériques relevé dans les programmes de 2016 et notamment dans le socle commun de connaissances et de compétences

⇒ *Il s'agit donc d'appréhender l'équipement numérique de l'école comme un outil indispensable pour répondre à l'exigence de formation des élèves dans le cadre des programmes en vigueur.*

⇒ **A ce stade, il convient de faire le point sur l'état de l'équipement informatique de l'école :**

- Les ordinateurs de la salle informatique sont tous obsolètes, inutilisables.
- La classe mobile ne fonctionne plus depuis plusieurs années, pannes dues au serveur (car les postes fonctionneraient convenablement).
- Les deux vidéos projecteurs interactifs installés depuis plus de 3 ans (CE2 et CM2) n'ont toujours par reçu la connexion internet prévue au cahier des charges.
- le TBI de la classe de CP a une interactivité très intermittente....
- L'ordinateur de la direction a besoin, au minimum, d'une sévère révision.

- M. BRIS propose de profiter de l'arrivée de la fibre optique pour revoir de fond en comble l'équipement informatique mis à la disposition des élèves (monter un dossier Ecole Numérique Rurale en février 2018 en sollicitant l'attribution de la **subvention de 80%** proposée par le Conseil Général pour l'équipement en tablettes numériques, seul équipement dorénavant subventionné). Pour cela, il sera nécessaire d'installer dans l'école un système de diffusion en WIFI et un système de protection. (Les services de l'Académie ont l'expertise nécessaire).
- La classe mobile pourrait être démantelée, les postes fonctionnent de manière satisfaisante et pourraient être utilisés dans toutes les classes (à condition de modifier le système d'exploitation et de les équiper d'un système de filtrage)
- La plupart des soucis de l'équipement de l'école pourraient sans doute être résolus par une maintenance périodique.
- ⇒ M. Le Maire évoque les problèmes liés à l'arrivée de la fibre.
 - Mme Hilaire-Neyrat demande s'il serait possible d'équiper la classe de CE1 d'un vidéoprojecteur interactif.
- ⇒ M. le Maire répond qu'il a des choix budgétaires à faire...

III) Vie de l'école

1. Les activités pédagogiques du 2^{ème} trimestre.

- **Chaque vendredi, (du 13 janvier au 17 février)** : cycle escrime pour les classes de CE2, CM1 et CM/CM2 :
 Activité gérée par Kevin MARTHON, maître d'armes au club de Tulle. Activité très appréciée, très différente de ce qui est habituellement proposé à l'école. (Sport mettant en jeu les qualités de rapidité, d'adresse, de vitesse, de concentration et de respect strict des consignes. Chaque enfant est tour à tour attaquant, défenseur, arbitre..)
Coût 500.00 € pris en charge par la coopérative scolaire.
 A l'issue du cycle, une rencontre avec deux classes de Favars a été organisée le vendredi 24 mars au gymnase de Laguenne.
- **Jeudi 19 Janvier** : concert JMF -« Une Italie qui chante » - Diversement apprécié.
- **Mardi 24 Janvier** : école et cinéma pour la classe de CM1/CM2, dans le cadre de la liaison CM2/6°. Projection du film « l'Homme de Rio », avec Jean-Paul Belmondo. Travail en classe en rédaction et en arts visuels (la grammaire du cinéma). Cette séance va donner lieu, pour les CM2 uniquement, à un travail en commun avec une classe de 6°. Plusieurs rencontres seront organisées au collège Victor Hugo, comme l'an dernier, afin de pouvoir utiliser l'équipement informatique, les tablettes numériques en particulier (participation d'un professeur d'anglais et d'un professeur de Français).
 → **Coût du transport et des projections pris en charge par la coopérative scolaire.**
- **Mardi 31 Janvier** : spectacle proposé par la Compagnie des 3 Chardons aux élèves des classes de CP, CE1 et CE2. « Gigotte et le dragon », enfants très intéressés.
 → **Financement par la coopérative scolaire : 320.00€**
- **Mercredi 29 Mars** : rencontre « jeux traditionnels et course longue » à Albussac, pour la classe de CE1.
 ⇒ *Activité qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. A cette occasion, une correspondance a été réalisée entre les élèves des classes de Laguenne et Albussac.*
- **Lundi 3 Avril** : prévention routière pour la classe de CM1/CM2. Suite au travail sur la sécurité routière et le code de la route réalisé en classe dans le cadre de l'A.P.E.R, intervention des gendarmes pour un rappel de la sécurité de l'individu en tant que piéton, cycliste ou passager d'un véhicule. Epreuve de circulation, d'adresse dans la conduite de l'engin.

⇒ M. le Maire expose ce qui est prévu : déclenchement du plan étudié de longue date par la Préfecture.

⇒ Du côté de l'Education Nationale, M. BRIS expose les modalités en vigueur :

- Mail du cabinet de l'Inspecteur d'Académie : (exemple du 19 septembre 2015), pouvant interdire toute sortie, imposer un confinement ou proposer certaines mesures de précaution en fonction du niveau d'alerte.
- En cas d'évènement brutal localement, voire imprévu, le directeur de l'école mettrait en œuvre les mesures prévues dans le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

Mme PIQUEMAL : « justificatif de l'utilisation de l'argent de l'association pour les parents. »

- Certains des documents informant les parents d'une manifestation (carnet de liaison) indiquent si la coopérative prend en charge la dépense. Les comptes rendus du Conseil d'école reprennent également avec leur montant l'ensemble des dépenses, le bilan financier est dressé tous les ans lors du C.E du 1^o trimestre.

- Il apparait dans le P.V du conseil d'école du 10/11/2016 que l'association « Les Gamins d'abord » a donné un chèque d'un montant de 1 885.00€ à la coopérative de l'école élémentaire, l'article de journal qui est paru dans la Montagne est publié sur le site internet de l'école (page dédiée à l'association).

- Enfin, tous les procès-verbaux du Conseil d'Ecole sont publiés sur internet et accessibles à tous.

⇒ M. BRIS répond à M. PIQUEMAL qu'en tant que **vérificateur aux comptes** en 2015 et en 2016, il a pu apprécier la bonne tenue des comptes de la coopérative scolaire : ceux-ci sont tenus en ligne sur le site de l'OCCE, le livre de compte est édité en septembre, les factures sont collées dans un cahier et numérotées.

Mme P. FORCE : « Des parents ont entendu parler de lames de rasoir à l'école »

⇒ Le problème a été évoqué en début de séance.

« Problème des parents qui doivent récupérer leurs enfants à la maternelle à 16h30 puis à l'élémentaire à la même heure ».

⇒ M. le Maire répond qu'il est toujours très difficile de modifier les horaires d'une école, que les enfants peuvent patienter en sécurité dans l'espace protégé, aménagé côté passerelle.

⇒ Les enseignants ajoutent qu'ils surveillent toujours les enfants, en cas de retard des parents. Ils indiquent que certains parents ont demandé à leurs enfants (les grands en général) de les rejoindre à pied à la maternelle.

Mme TRASSOUDAINÉ rappelle qu'un problème de la circulation des parents sur le nouveau parking côté passerelle avait été évoqué au cours du précédent C.E.

⇒ M. Le Maire répond qu'un pochoir va être fabriqué pour faire un marquage au sol.

M. PIQUEMAL : fait part à M. le Maire de chute de tuiles aux abords du parking.

⇒ M. Le Maire prend note et s'adressera au propriétaire.

M. PIQUEMAL fait une proposition d'activité pour le périscolaire : pourquoi ne pas organiser une sensibilisation aux gestes de 1^o secours par des bénévoles de la croix rouge ou autre ?

⇒ M. le Maire prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance
Corinne TRASSOUDAINÉ

Le Directeur
Bernard BRIS